

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **5 mai 2025**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:  
Siège #1 - Normand Mercier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

## **2025-05-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2025**
- 4 - FINANCES**
  - 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2025**
- 5 - ADMINISTRATION**
  - 5.1 - Programmation de travaux #5 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019 à 2023)**

- 5.2 - Autorisation pour la gestion des dossiers à la SAAQ
- 5.3 - Reddition de comptes 2024 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 5.4 - Approbation du contrat de location au Havre du Lac Vert
- 5.5 - Cession des droits de la Municipalité pour l'appel d'offres relatif à la réfection et à la requalification du bâtiment de la Maison Saint-Bernard
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
  - 6.1 - Prolongement de la rue de l'entreprise, étude préliminaire
  - 6.2 - Parc des Soeurs, clôture ou haie d'intimité
- 7 - SERVICE PUBLIC
  - 7.1 - Adoption du règlement 05-2025 modifiant l'annexe E du règlement 04-2015 sur les panneaux d'arrêt
  - 7.2 - Acceptation de l'entente relative à la fourniture d'un directeur de service en sécurité incendie en commun et prévoyant la délégation de compétence
  - 7.3 - Embauche de la nouvelle directrice des services en sécurité incendie en commun
  - 7.4 - Travaux de réfection de la route du 8e Rang, soumissions
  - 7.5 - Réfection de la route du 8e rang, contrôle qualitatif des matériaux
  - 7.6 - Permis à ciel ouvert, amende
  - 7.7 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale 2025
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
  - 8.1 - Entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace
  - 8.2 - Relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques, plan fonctionnel et technique
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
  - 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
  - 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
  - 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
  - 9.4 - Fondation Le Rayon d'Espoir, La Marche de Solidarité 2025
  - 9.5 - Souper festif de Saint-Charles 2025
  - 9.6 - Souper de la Fondation Déphia de l'UHT de Saint-Damien
  - 9.7 - Tournoi de golf de la Fondation Alicia Mercier
  - 9.8 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins 2025
  - 9.9 - Coop de Santé des Monts de Bellechasse, opération séduction
  - 9.10 - Demande d'aide financière de la coopérative de solidarité, Les Choux Gras
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## **11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2025-05-02 3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2025**

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

### **4 - FINANCES**

#### **2025-05-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2025**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 459 045.25 \$ et des salaires de 127 122.87 \$ en date du 5 mai 2025 pour les dépenses d'avril 2025.

### **5 - ADMINISTRATION**

#### **2025-05-04 5.1 - Programmation de travaux #5 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019 à 2023)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### **2025-05-05 5.2 - Autorisation pour la gestion des dossiers à la SAAQ**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE M. Vincent Drouin, directeur général, M. Sylvain Bilodeau, directeur des travaux publics et M. Marc-Antoine Mercier, chargé de projet, soient autorisés à représenter la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour la gestion des dossiers à la Société de l'assurance automobile du Québec.

#### **2025-05-06 5.3 - Reddition de comptes 2024 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 124 611 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

#### **2025-05-07 5.4 - Approbation du contrat de location au Havre du Lac Vert**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de différentes installations situées sur les terrains connus comme étant « Le Havre du Lac Vert » (ci-après appelés « l'Immeuble »), incluant différents bâtiments et autres infrastructures;

CONSIDÉRANT les ententes antérieures entre la Municipalité et l'organisme à but non lucratif « Le Havre du Lac Vert » (ci-après appelée « la Corporation ») quant à l'exploitation de ce site, dont celle relative à sa gestion du site (entente du 14 septembre 2022);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que cet Immeuble de même que les bâtiments et équipements qui s'y trouvent soient loués et exploités par la Corporation afin que cette dernière assure la pérennité de ce site touristique exceptionnel de même que l'ensemble du Parc et des activités qui y ont lieu;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la Municipalité peut venir en aide à la Corporation et donc, lui permettre l'occupation de lieux (bail) à des conditions préférentielles, dans la mesure où il s'agit d'une fin visée à la *Loi sur les compétences municipales* dont pour assurer la tenue, notamment, d'activités culturelles et récréatives;

CONSIDÉRANT également l'article 7.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que la Municipalité ne verse aucune somme eu égard au contenu de cette entente, elle juge, par prudence, qu'il est opportun de se soumettre à l'article 14.1 du Code municipal et ainsi, de soumettre l'entente aux personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le Conseil accepte de conclure le contrat de location avec Le Havre du Lac Vert selon le texte de ce contrat soumis au Conseil ce jour et d'autoriser le maire et le

directeur général et greffier-trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise, dans le contexte de cette entente, Le Havre du Lac Vert, à réaliser les travaux à la Maison Saint-Bernard, conformément aux plans et devis préparés par l'architecte en date du 17 octobre 2024;

QUE la présente résolution n'aura effet qu'une fois qu'elle aura été soumise aux personnes habiles à voter conformément à l'article 14.1 du Code municipal et aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**2025-05-08 5.5 - Cession des droits de la Municipalité pour l'appel d'offres relatif à la réfection et à la requalification du bâtiment de la Maison Saint-Bernard**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres initié par la Municipalité pour les travaux de réfection et de requalification du bâtiment « La Maison Saint-Bernard » de l'appel d'offres no 23-461 de l'architecte Mme Leslie-Ann Hale de la firme Brigad Architecture;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées le 6 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que Le Havre du Lac Vert occupe les lieux, à titre de « locataire »;

CONSIDÉRANT la résolution no 2025-05-07 adoptée ce jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu de céder les droits de la Municipalité quant aux soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres et quant au droit d'éventuellement octroyer le Contrat au plus bas soumissionnaire. Ces droits sont cédés à Le Havre du Lac Vert, cette dernière détenant ainsi les mêmes droits et obligations que la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE les droits de la Municipalité quant aux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres no 23-461 et quant à l'octroi du Contrat soient cédés à Le Havre du Lac Vert, dans le contexte décrit à la présente résolution;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document aux fins de donner plein effet à la présente résolution, incluant une entente de cession de droits avec les parties impliquées.

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**2025-05-09 6.1 - Prolongement de la rue de l'entreprise, étude préliminaire**

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entreprise a comme projet de s'installer dans notre parc industriel d'ici quelque temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il faut avoir une bonne idée des coûts pour assurer l'avancement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « WSP Canada » au montant de 9 250.00 \$ pour la préparation d'une étude préliminaire pour le prolongement de la rue de l'Entreprise;

## **2025-05-10 6.2 - Parc des Soeurs, clôture ou haie d'intimité**

CONSIDÉRANT le développement des infrastructures au Parc des Soeurs ainsi que de l'ouverture de la nouvelle garderie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un stationnement servant aux visiteurs du Parc des Soeurs et aux utilisateurs de la garderie est essentielle ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes qui utiliseront le stationnement pourrait amener un certain dérangement pour les résidences situées sur la route Saint-Gérard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Clôture GP » au montant de 9 895,00 \$ excluant les taxes pour l'installation d'une clôture pour préserver la quiétude des résidents de la route Saint-Gérard.

## **7 - SERVICE PUBLIC**

### **2025-05-11 7.1 - Adoption du règlement 05-2025 modifiant l'annexe E du règlement 04-2015 sur les panneaux d'arrêt**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Annick Patoine lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 05-2025 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2025-05-12 7.2 - Acceptation de l'entente relative à la fourniture d'un directeur de service en sécurité incendie en commun et prévoyant la délégation de compétence**

ATTENDU QUE les municipalités de Buckland, Saint-Damien-de-Buckland, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire et Saint-Philémon travaillent depuis quelques mois à l'embauche d'un directeur des services en sécurité incendie en commun;

ATTENDU QUE ceux-ci ont formé le Comité intermunicipal en incendie et en sécurité civile de la Régie incendie Bellechasse-Sud, de Saint-Malachie, de Saint-Léon-de-Standon et de Saint-Nazaire pour le processus d'embauche et de gestion de la nouvelle ressource;

ATTENDU QUE cette collaboration doit être incluse dans une entente relative à la fourniture d'un directeur des services en sécurité incendie en commun et prévoyant la délégation de compétence;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de faire l'embauche d'un directeur de service en sécurité incendie (DSSI) commun qui sera chargé de voir à la direction, à l'organisation, à l'opération et à l'administration de chacun des services de protection contre l'incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve l'entente relative à la fourniture d'un directeur des services en sécurité incendie en commun et prévoyant la délégation de compétence;

QUE le conseil mandate le Maire, M. Sébastien Bourget et le Directeur général, M. Vincent Drouin, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, ladite entente.

**2025-05-13 7.3 - Embauche de la nouvelle directrice des services en sécurité incendie en commun**

ATTENDU l'appel de candidatures sur les médias sociaux pour le poste de directeur des services en sécurité incendie en commun;

ATTENDU la recommandation du Comité intermunicipal en incendie et en sécurité civile de la Régie incendie Bellechasse-Sud, de Saint-Malachie, de Saint-Léon-de-Standon et de Saint-Nazaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

De nommer Madame Catherine Morin au poste de directrice des services en sécurité incendie en commun à compter du 2 juin 2025, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

De mandater le Maire, M. Sébastien Bourget, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, ce contrat de travail.

**2025-05-14 7.4 - Travaux de réfection de la route du 8e Rang, soumissions**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route 8e Rang;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) compagnies ont soumis des offres dans le délai imparti, soit à 11 h, le 29 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE les offres présentées variaient de 708 402,19 \$ à 999 950,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre soumise provient de la compagnie « Construction Abénakis » pour ces travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 04-2025 pour la réalisation de ces travaux est dans l'attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux sera défrayée par une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'offre de la compagnie « Construction Abénakis » au montant de 708 402,19 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux;

QUE les travaux seront réalisés selon les plans et devis préparés par les ingénieurs de la MRC de Bellechasse (projet 030-ING-2401);

QUE cette résolution soit cependant conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 04-2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

**2025-05-15 7.5 - Réfection de la route du 8e rang, contrôle qualitatif des matériaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour un mandat de contrôle qualitatif d'une partie de la route du 8e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de six (6) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme « GHD » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme « GHD » pour des services professionnels pour un mandat de contrôle qualitatif d'une partie de la route du 8e Rang, au coût de 18 709.94 \$ incluant les taxes.

#### **2025-05-16 7.6 - Permis à ciel ouvert, amende**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Bellechasse-Sud a reçu plusieurs appels concernant des feux à ciel ouvert sans permis sur notre territoire depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE ces appels amènent des frais supplémentaires à la RIBS qui sont non justifiés;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la réglementation sur les feux à ciel ouvert peut avoir des risques élevés pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord pour encadrer davantage la réglementation en lien avec les feux à ciel ouvert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la RIBS à mettre en place une amende de 240 \$ pour les résidents qui ne respectent pas la réglementation qui touche les permis de feux à ciel ouvert.

#### **7.7 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale 2025**

Le conseil confirme que le bureau municipal sera fermé à midi, les vendredis, du 6 juin au 29 août 2025 inclusivement.

#### **8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

**2025-05-17 8.1 - Entente relative à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace**

ATTENDU QU'une entente est intervenue en 2015 entre les municipalités de Saint-Charles, Saint-Henri, Saint-Damien, Saint-Anselme et la Corporation des loisirs et sports de Sainte-Claire afin d'uniformiser la tarification des heures de glace dans les cinq (5) arénas situés sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE les partenaires souhaitent renouveler ladite entente en y apportant des ajustements tarifaires;

Par ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil modifie l'entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre les cinq (5) entités étant propriétaire d'un aréna sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

QUE la présente entente couvre la période du 1er août 2025 au 30 avril 2026.

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

**2025-05-18 8.2 - Relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques, plan fonctionnel et technique**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan fonctionnel et technique (PFT) est exigée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du dépôt de la demande d'aide financière pour la relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre sectoriel des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE la firme Brigad architecture a déposé une offre de service pour la réalisation du mandat dont la portée est la suivante :

- Visite (1) sur place;
- Analyse réglementaire sommaire selon le Code national du bâtiment Canada 2015 (CNB 2015 mod. Qc);
- Révision et validation des études de faisabilité;
- Rédaction du PFT tel que le guide de rédaction du MCC.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud met à la disposition de la Municipalité une ressource technique afin de faire les suivis requis auprès des

différents professionnels embauchés et s'assurer que les mandats sont réalisés selon les attentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement:

QUE le conseil accepte l'offre de service de Brigad architecture pour un mandat de rédaction d'un plan fonctionnel et technique (PFT) pour la bibliothèque municipale au montant de 5 507 \$ excluant les taxes, facturable mensuellement selon les heures travaillées.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

L'ouverture de la nouvelle garderie aura lieu au début du mois de juin (34 places seront disponibles sur 60).

Des portes ouvertes sont organisées le 19 juin prochain.

### **9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert**

L'assemblée générale annuelle du conseil d'administration du Havre du Lac vert a eu lieu le 15 avril dernier. Tous les membres sont de retour et M. Michaël Bissonnette a été nommé à la présidence du conseil pour la prochaine année.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

Le déménagement des bureaux municipaux aura lieu dans la semaine du 12 mai prochain comme prévu.

## **2025-05-19 9.4 - Fondation Le Rayon d'Espoir, La Marche de Solidarité 2025**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal commandite deux (2) marcheurs pour la Marche de Solidarité de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse d'une valeur de 100 \$.

## **2025-05-20 9.5 - Souper festif de Saint-Charles 2025**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le souper festif de Saint-Charles au montant de 140 \$.

**2025-05-21 9.6 - Souper de la Fondation Déphia de l'UHT de Saint-Damien**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de quatre cartes pour le souper de la Fondation Déphia de l'UHT de Saint-Damien au montant de 200 \$.

**2025-05-22 9.7 - Tournoi de golf de la Fondation Alicia Mercier**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 300 \$ pour le tournoi de golf de la Fondation Alicia Mercier.

**9.8 - Tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins 2025**

La Municipalité ne participera pas à ce tournoi.

**2025-05-23 9.9 - Coop de Santé des Monts de Bellechasse, opération séduction**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 1 000 \$ pour l'Opération Séduction de la Coop de Santé des Monts de Bellechasse.

**2025-05-24 9.10 - Demande d'aide financière de la coopérative de solidarité, Les Choux Gras**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 500 \$ pour la Fête des Semences et la Programmation culturelle du Perpétuel Café de village.

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question.

**2025-05-25 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

---

Sébastien Bourget  
Maire

---

Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier